



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 27 mars 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 22.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013**

**CM-201303053**

1.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y modifier l'intitulé du point 6.3 et retirer le point 6.6, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2013

**2 Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2013

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

**5 Rapports des services**

5.1 Modification du calendrier du Conseil pour déplacer la séance du 31 juillet 2013 au 17 juillet 2013 et celle du 25 septembre 2013 au 18 septembre 2013

5.2 Rémunération du personnel électoral

- 5.3 Participation des élus aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant les 9, 10 et 11 mai 2013 au Palais des congrès de Montréal
- 5.4 Demande de remboursement de monsieur Daniel Girouard pour le coût de location d'un conteneur pour l'immeuble situé au 341, avenue Lelièvre
- 5.5 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 5.6 Remboursement d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 5.7 Demande de financement auprès du programme ÉcoConnexions CN – De terre en air
- 5.8 Appui à l'arrondissement Anjou pour le règlement RCA 91 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 5.9 Appui à l'organisme Au Pignon de l'est pour leur 3e projet « Agir pour bien se nourrir » et autoriser l'organisme à effectuer le dépôt d'une demande de soutien financier au Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au nom de la Ville de Montréal-Est
- 5.10 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014
- 5.11 Désigner monsieur Carlos Lopez comme responsable de la sécurité de l'information pour les programmes gérés en partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 5.12 Modifications au plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est
- 5.13 Déterminer deux scénarios qui seront élaborés par le Groupe conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex conseil inc. dans le cadre d'une présentation aux citoyens pour l'avenir des immeubles municipaux

## **6 Règlements**

- 6.1 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement numéro 738 – *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux*
- 6.2 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement numéro 2-2009 – *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses*
- 6.3 Décision sur la demande à l'effet de modifier le règlement 713 – Règlement sur le zonage – et ses amendements afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone 21 à 1.5
- 6.4 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
- 6.5 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert, soit entre les avenues Lesage et Laganière
- 6.6 Premier projet – Règlement 713-91 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone 21 à 1.5 – **RETIRÉ**

## **7 Adjudication de contrats**

- 7.1 Contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria – 23 950 \$
- 7.2 Contrat DST-2011-50 – Collecte et transport des déchets domestiques avec la compagnie JR Services sanitaires selon les dispositions prévues aux documents d'appel d'offres – Prolongation d'un an

## **8 Mandat de services professionnels**

- 8.1 Mandat à la firme Bélanger Sauvé pour négocier un règlement dans le dossier Lu-Ard Électrique et Groupe Mondo c. Ville de Montréal-Est

## **9 Personnel**

- 9.1 Décision relative à l'employé numéro 71
- 9.2 Confirmer la permanence de monsieur Benoît Gravel à titre de contremaître – aqueduc et voirie

## **10 Demande de contributions financières**

- 10.1 Aide financière aux projets terminaux des étudiants de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal – 1 000 \$
- 10.2 Demande de don du Centre de jour en santé mentale « L'Alternative » pour leur 15<sup>e</sup> anniversaire
- 10.3 Demande de don pour le Gala des génies de l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles les 5 et 6 juin 2013 – 200 \$
- 10.4 Demande de l'AFEAS pour l'utilisation gratuite du gymnase et de la Salle 1 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue du Salon des métiers d'art les 8, 9 et 10 novembre 2013

## **11 Relation publique**

## **12 Proclamation**

## **13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

### **Levée de la séance**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Mario Bodeleau;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2013 ci-dessus tel que modifié par la modification de l'intitulé du point 6.3 et le retrait du point 6.6.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2013**

**CM-201303054** 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2013 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201303055** 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 27 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES COMMISSIONS 4**

---

## **RAPPORT DES SERVICES 5**

---

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DU CONSEIL POUR DÉPLACER LA SÉANCE DU 31 JUILLET 2013 AU 17 JUILLET 2013 ET CELLE DU 25 SEPTEMBRE 2013 AU 18 SEPTEMBRE 2013**

**CM-201303056** 5.1

Considérant les vacances estivales des membres du Conseil et la période électorale en octobre;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer la séance du 31 juillet au 17 juillet et celle du 25 septembre au 18 septembre 2013.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le calendrier des séances du Conseil de la Ville de Montréal-Est pour déplacer la séance du 31 juillet 2013 au 17 juillet 2013 et celle du 25 septembre 2013 au 18 septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CM-201303057** 5.2

Considérant qu'il y aura lieu d'embaucher du personnel pour la tenue des élections qui auront lieu le 3 novembre 2013;

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet aux municipalités d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant les travaux réalisés par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal sur ce sujet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter la grille de rémunération telle que proposée par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT LES 9, 10 ET 11 MAI 2013 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

**CM-201303058**

5.3

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu les 9, 10 et 11 mai 2013 au Palais des Congrès à Montréal;

Considérant la *Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec* adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080) autorise la participation du maire et de deux conseillers aux assises annuelles de l'UMQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la participation de deux conseillers municipaux aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 9, 10 et 11 mai 2013;

D'autoriser un budget de 2 140 \$ afin de payer les dépenses engagées pour ce congrès par les membres du Conseil qui y sont inscrits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MONSIEUR DANIEL GIROUARD POUR LE COÛT DE LOCATION D'UN CONTENEUR POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 341, AVENUE LELIÈVRE**

**CM-201303059**

5.4

Considérant que la *Politique sur les conteneurs* prévoit qu'un montant maximum de cinq cents dollars (500 \$) sera remboursé par la Ville pour un conteneur;

Considérant que la *Politique sur les conteneurs* prévoit que la demande de permis pour des travaux doit être faite préalablement à la location du conteneur;

Considérant que monsieur Daniel Girouard a procédé à la location d'un conteneur le 31 décembre 2012 et que le coût de location est de 501.23 \$;

Considérant que cette location couvrait la période du 2 janvier 2013 au 22 février 2013;

Considérant qu'un permis a été délivré le 14 janvier 2013 pour des travaux de démolition d'une dalle de béton en cour arrière et l'excavation pour un futur projet de rallonge pour l'immeuble appartenant à monsieur Daniel Girouard situé au 341, avenue Lelièvre;

Considérant que les travaux ont débuté durant la période du congé de Noël et que les bureaux administratifs de la Ville étaient fermés jusqu'au 7 janvier 2013;

Considérant que monsieur Girouard affirme que la demande de permis aurait précédé la location du conteneur si les bureaux administratifs avaient été ouverts au début des travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le remboursement du coût de location du conteneur pour la période du 2 janvier au 22 février 2013 à monsieur Daniel Girouard en considérant que le montant remboursé est valable pour l'année 2013 pour l'immeuble situé au 341, avenue Lelièvre;

D'autoriser la direction des services administratifs à émettre un chèque au montant de 500 \$, représentant le montant maximum établi par la *Politique sur les conteneurs* pour le remboursement du coût de location.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CM-201303060**

5.5

Considérant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (14-2011);

Considérant que le mandat des membres du CCU pour les postes 1, 3 et 5 occupés respectivement par monsieur Daniel Hamel, madame Nathalie Laporte et monsieur Mario Prata, arrive à terme le 30 avril prochain;

Considérant que messieurs Hamel et Prata désirent continuer à siéger au CCU, alors que madame Nathalie Laporte a signifié qu'il lui serait impossible de continuer sa participation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Daniel Hamel (poste 1) et de monsieur Mario Prata (poste 5) et de ne pas renouveler, tel que demandé par madame Nathalie Laporte, le mandat de cette dernière pour le poste 3, et ce, à compter du 1er mai 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

**CM-201303061**

5.6

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire de foyer domestique que les cheminées soient ramonnées;

Considérant que les membres du Conseil désirent rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser, le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée, jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2013; ce remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage d'une part, et d'autre part sur présentation de la facture dudit ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois qui suivent leur exécution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME ÉCOCONNEXIONS CN - DE TERRE EN AIR**

**CM-201303062**

5.7

Considérant que le gouvernement du Québec a inscrit dans la *Loi sur le développement durable* les principes qui doivent être pris en compte dans les plans d'action;

Considérant que la santé et la qualité de vie ainsi que la préservation de la biodiversité font partie intégrante de ces principes;

Considérant que la protection de la santé des personnes et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable;

Considérant que la diversité biologique doit être conservée au bénéfice des générations futures;

Considérant que selon le "Plan d'action canopée 2012-2021", le territoire de la Ville de Montréal-Est comporterait un déficit de près de 11 000 arbres;

Considérant aussi que le phénomène des îlots de chaleur nuit à la qualité de vie, à la santé des résidents et à la dégradation de la biodiversité et que les projets de verdissement constituent un moyen pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur;

Considérant que le CN, par le biais de son Programme ÉcoConnexions - De terre en air, encourage les collectivités situées le long du corridor ferroviaire du CN à bâtir des collectivités plus saines en adoptant des mesures environnementales, comme l'aménagement d'espaces naturels, l'amélioration de la couverture végétale, le verdissement de terrains d'écoles, la plantation de fleurs ainsi que l'aménagement de l'entretien de forêts urbaines;

Considérant que la SODEC compte parmi les partenaires du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver le projet préparé par madame Stéphanie Blais, chargée de projets - développement durable à la SODEC et intitulé "Un vent de fraîcheur à Montréal-Est";

De soumettre ledit projet au Programme ÉcoConnexions du CN - De terre en air;

D'informer le CN que la Ville s'engage, si son projet est retenu dans le cadre du Programme ÉcoConnexions - De terre en air, d'entretenir continuellement l'aménagement réalisé grâce à ce programme afin d'en assurer la pérennité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **APPUI À L'ARRONDISSEMENT ANJOU POUR LE RÈGLEMENT RCA 91 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

**CM-201303063**

5.8

Considérant que pour modifier son Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M., c. C-4.01), l'arrondissement d'Anjou doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

Considérant que pour obtenir cette approbation, l'arrondissement d'Anjou se doit d'obtenir l'appui des villes et arrondissements limitrophes touchés par le projet de modification du réseau de camionnage de l'arrondissement;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou sollicite l'appui de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de cette modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer le projet de Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M., c. C-4.01) de l'arrondissement d'Anjou.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPUI À L'ORGANISME AU PIGNON DE L'EST POUR LEUR 3<sup>E</sup> PROJET "AGIR POUR BIEN SE NOURRIR" ET AUTORISER L'ORGANISME À EFFECTUER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201303064**

5.9

Considérant qu'au Pignon de l'est est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir les intérêts et le développement des familles de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que son principal objectif est d'offrir aux familles un milieu social favorisant la prévention, l'éducation, l'entraide et la solidarité et qu'il vise notamment à favoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles en offrant des activités de concertation, d'animation culturelle et d'éducation sociale telles que des groupes de discussions, des comités de réflexion, des ateliers de créativité et d'écriture;

Considérant que les besoins financiers de cet organisme pour la réalisation du troisième projet s'élèvent à 54 303 \$, laquelle somme sera financée entièrement par le programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qu'il serait bénéfique pour plusieurs citoyens de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le troisième projet de l'organisme « Au pignon de l'est » intitulé « Agir pour mieux se nourrir » et d'autoriser cet organisme à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande de soutien financier pour ce projet auprès du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour sa réalisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014**

**CM-201303065**

5.10

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement de municipalités en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que Mallette actuaire inc. a déposé, en février 2013, son rapport d'analyse de renouvellement eu égard aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que nous sommes au dernier renouvellement d'un contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 31 mars 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, pour un montant d'au plus 220 215 \$, taxes incluses;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉSIGNER MONSIEUR CARLOS LOPEZ COMME RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION POUR LES PROGRAMMES GÉRÉS EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

**CM-201303066**

5.11

Considérant qu'il y a lieu de désigner monsieur Carlos Lopez comme responsable de la sécurité de l'information pour les programmes gérés en partenariat avec la SHQ puisqu'il est maintenant responsable de l'émission des permis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De désigner monsieur Carlos Lopez comme responsable de la sécurité de l'information pour la Ville de Montréal-Est pour les programmes gérés en partenariat avec la SHQ.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### MODIFICATIONS AU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE

**CM-201303067**

5.12

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

- D'interdire le stationnement sur le côté nord de la rue Sainte-Julie entre Hinton et la résidence les Pléïades;
- De déterminer une période fixe, par jour, durant laquelle la détention d'un permis est obligatoire pour les trois stationnements municipaux, soit le stationnement de l'avenue Broadway, celui de l'avenue Georges-V ainsi que celui de la ruelle de l'avenue David;
- D'interdire le stationnement du côté ouest de l'avenue David en tout temps pour la période du 1er décembre au 31 mars;
- D'ajouter un espace de stationnement réservé aux familles sur l'avenue Dubé près de l'hôtel de ville;
- De déplacer la signalisation indiquant la zone de débarcadère près de l'école Saint-Octave de 50' vers le sud.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### DÉTERMINER DEUX SCÉNARIOS QUI SERONT ÉLABORÉS PAR LE GROUPE CONSEIL BC<sup>2</sup>FP INC. / PLANEX CONSULTANTS INC. DANS LE CADRE D'UNE PRÉSENTATION AUX CITOYENS POUR L'AVENIR DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

**CM-201303068**

5.13

Considérant qu'un groupe de travail composé de 3 employés municipaux et de 6 citoyens a soumis 14 scénarios sur l'avenir des bâtiments municipaux;

Considérant que sur les 14 scénarios soumis, 4 furent choisis par le Conseil pour faire l'objet d'une étude plus poussée par le Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex consultant inc. lesquels sont :

1. Conservation de tous les immeubles municipaux, le tout incluant :
  - Le coût des rénovations requises au Centre récréatif Édouard-Rivet;
  - Le coût des rénovations requises et l'aménagement intérieur de l'église Saint-Octave;
  - La conservation des baux commerciaux à l'hôtel de ville.
2. Construction d'un nouvel hôtel de ville, d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouveau centre récréatif incluant des salles communautaires sur le site du CRÉR, le tout impliquant :
  - La vente de l'actuel hôtel de ville pour 21 unités de type condominium et conservation de 2 étages commerciaux;
  - La vente de l'immeuble de l'église et la création de 57 nouvelles unités sur le terrain de l'église.
3. Construction d'un nouveau centre récréatif, conversion de l'église pour y aménager l'hôtel de ville, la bibliothèque et des salles communautaires, le tout impliquant :
  - La vente de l'actuel hôtel de ville pour 21 unités de type condominium et conservation de 2 étages commerciaux.
4. Construction d'un nouvel hôtel de ville, d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouveau centre récréatif incluant des salles communautaires sur le site du CRÉR, le tout impliquant :
  - La vente de l'actuel hôtel de ville pour 21 unités de type condominium et conservation de 2 étages commerciaux;
  - La vente de l'immeuble de l'église et la création de 120 appartements pour personnes âgées sur le terrain de l'église.

Considérant que la Ville doit déterminer deux scénarios qui devront être davantage développés par le Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex consultant inc. pour être présentés aux citoyens dans le cadre d'une présentation publique;

Considérant que l'ensemble des scénarios ne prévoit aucune acquisition de terrains par la Ville et aucune intervention aux locaux actuels du garage de voirie ainsi que le maintien de la garderie sur le site actuel ou dans les nouveaux immeubles municipaux;

Considérant que les citoyens auront la possibilité de faire connaître aux élus leur préférence pour l'un ou l'autre des choix proposés lors de cette présentation publique;

Considérant que les sommes nécessaires pour élaborer 2 scénarios par le Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex consultant inc. sont déjà engagées par la Ville;

Considérant que des demandes de subventions seront éventuellement transmises aux différents niveaux de gouvernements en lien avec les projets à développer et que les montants estimés par le Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex consultant inc. dans ces scénarios ne comprennent aucune subvention à laquelle la Ville pourrait avoir droit;

Considérant que les élus devront, par la suite, déterminer leur choix concernant l'avenir des bâtiments municipaux en fonction des objectifs de la Ville et des besoins de ses citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De choisir les scénarios 2 et 3 soit :

2. Construction d'un nouvel hôtel de ville, d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouveau centre récréatif incluant des salles communautaires sur le site du CRÉR, le tout impliquant :
  - La vente de l'actuel hôtel de ville pour 21 unités de type condominium et conservation de 2 étages commerciaux;
  - La vente de l'immeuble de l'église et la création de 57 nouvelles unités sur le terrain de l'église.
3. Construction d'un nouveau centre récréatif, conversion de l'église pour y aménager l'hôtel de ville, la bibliothèque et des salles communautaires, le tout impliquant :
  - La vente de l'actuel hôtel de ville pour 21 unités de type condominium et conservation de 2 étages commerciaux.

D'organiser une consultation publique pour présenter ces deux scénarios aux citoyens en plus du scénario 1 tel que proposé par le Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. / Planex consultant inc., soit :

1. Conservation de tous les immeubles municipaux, le tout incluant :
  - Le coût des rénovations requises au Centre récréatif Édouard-Rivet;
  - Le coût des rénovations requises et l'aménagement intérieur de l'église Saint-Octave;
  - La conservation des baux commerciaux à l'hôtel de ville.

De mandater la directrice générale pour organiser la consultation publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RÈGLEMENTS

6

---

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX

**CM-201303069**

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera remplacé, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 738 - *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux par un nouveau règlement sur les animaux.*

---

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2009 - RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

**CM-201303070**

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera remplacé, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2-2009 - *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses par un nouveau règlement au même objet.*

---

### DÉCISION SUR LA DEMANDE À L'EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE LA ZONE 21 À 1.5

**CM-201303071**

6.3

Considérant la demande soumise à l'effet d'augmenter le coefficient d'occupation du sol pour la zone 21 de 1 à 1.5;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas modifier le règlement 713 – Règlement sur le zonage puisqu'il est prématuré, à ce moment-ci, d'apporter un tel changement compte tenu de l'exercice de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

**CM-201303072**

6.4

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.



**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT, SOIT ENTRE LES AVENUES LESAGE ET LAGANIÈRE**

**CM-201303073**

6.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert, soit entre les avenues Lesage et Laganière.

---

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-91 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE LA ZONE 21 À 1.5 -**

**RETIRÉ**

6.6

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS** **7**

---

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TP-ST 2013-60 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA**

**CM-201303074**

7.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2013-60 - Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels;

Considérant que trois firmes ont été invitées et que les trois firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les trois firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit;

- Genivar inc. pour pointage de 98;
- Cima+ pour un pointage de 91;
- MLC Associés inc. pour un pointage de 89;

Considérant que le processus a déterminé que la firme MLC Associés inc. est la firme ayant obtenu le meilleur pointage final soit 58.04;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels à la firme MLC Associés inc., pour un montant de 23 950 \$, taxes incluses, pour le projet TP-ST 2013-60 - Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRAT DST-2011-50 - COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES AVEC LA COMPAGNIE JR SERVICES SANITAIRES SELON LES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES – PROLONGATION D'UN AN**

**CM-201303075**

7.2

Considérant que les documents d'appel d'offres produits en mai 2011 pour la collecte et le transport des déchets domestiques indiquent, à l'article 4. Durée du contrat du Cahier des charges spéciales que ce contrat, d'une durée de deux ans, vient à échéance le 30 juin 2013;

Considérant que selon l'article 4.2 dudit cahier des charges, « ...la Ville peut, à sa seule discrétion, ajouter deux périodes de temps d'un an au contrat de l'adjudicataire. Le Directeur transmet alors à l'adjudicataire un avis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. Le contrat prend fin à la date mentionnée dans l'avis ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Marcel Leblanc, chef de la Division des travaux publics et services techniques, à l'effet de prolonger le contrat de collecte et transport des déchets domestiques (projet DST-2011-50) avec la compagnie JR Services Sanitaires pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS** **8**

---

**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ POUR NÉGOCIER UN RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER LU-ARD ÉLECTRIQUE ET GROUPE MONDO C. VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201303076**

8.1

Considérant le dossier de la poursuite de Lu-Ard Électrique et Groupe Mondo c. Ville de Montréal-Est concernant les défauts liés aux travaux de construction de l'hôtel de ville de Montréal-Est;

Considérant la lettre de maître Patrice Bonneau de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. à l'effet que les procureurs de Lu-Ard Électrique et du Groupe Mondo l'ont approché pour voir si un règlement du dossier était envisageable.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser maître Patrice Bonneau à négocier une offre de règlement du dossier; cette offre devra tenir compte non seulement des coûts engagés par la Ville afin de corriger certaines défauts liés à la construction des 4e et 5e étages de l'hôtel de ville, mais également des frais résiduels que doit engager la Ville afin de terminer lesdits travaux correctifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERSONNEL**

**9**

---

**DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 71**

**CM-201303077**

9.1

Considérant les avis verbaux et écrits, les lettres d'avertissement datées du 25 octobre 2011, du 20 juin 2012 et du 12 juillet 2012, les précédentes suspensions d'une journée (CM-201110302) et de trois journées (CM-201208197) et la lettre du 8 février 2013, le tout en relation avec le problème d'absentéisme de l'employé no 71;

Considérant que l'employé no 71 s'est de nouveau absenté le 20 novembre en avant-midi ainsi que les 21 et 22 novembre 2012 sans autorisation et sans fournir d'explication valable;

Considérant la décision de madame Josée Guy, directrice générale, à l'effet de suspendre cinq jours sans traitement l'employé no 71;

Considérant que l'employé no 71 a déjà purgé une demi-journée de suspension le 20 novembre en après-midi.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la suspension de cinq jours sans traitement imposée à l'employé no 71 le 20 novembre 2012 en après-midi, les 6 et 7 mars, le 13 mars en avant-midi ainsi que les 20 et 21 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONFIRMER LA PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT GRAVEL À TITRE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC ET VOIRIE**

**CM-201303078**

9.2

Considérant que monsieur Benoît Gravel a été embauché à titre de contremaître - aqueduc et voirie le 3 avril 2012 (résolution CM-201203051);

Considérant que monsieur Gravel a été soumis à une période de probation d'un an;

Considérant que la période de probation se termine le 3 avril 2013;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Gravel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Benoît Gravel à titre de contremaître - aqueduc et voirie.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le maire Robert Coutu

M. le conseiller Mario Bordeleau  
M. le conseiller Alain Dion

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

**AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS TERMINAUX DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - 1 000 \$**

**CM-201303079**

10.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a sollicité madame Marie Lessard, professeure titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, afin de soumettre à ses étudiants des projets d'études qui touchent plusieurs parties du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que ces étudiants ont accepté avec intérêt le défi proposé par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans le cadre de leurs projets, ces étudiants auront d'importantes dépenses à engager pour réaliser divers documents, plans ou maquettes;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite soutenir ces étudiants dans leurs projets d'études.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De contribuer financièrement aux travaux des étudiants de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal faisant partie du groupe URB-6020B - Atelier d'intervention dirigé par madame Marie Lessard, professeure titulaire à l'Université de Montréal, en versant une aide financière de 250 \$ à chacune des 4 équipes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DU CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE L'ALTERNATIVE POUR LEUR 15E ANNIVERSAIRE**

**CM-201303080**

10.2

Considérant que l'Alternative, centre de jour en santé mentale situé à Pointe-aux-Trembles, demande une aide financière pour célébrer ses 15 ans d'existence;

Considérant que nous aidons déjà la Maison L'Échelon, qui est également un Centre de jour en santé mentale situé à Montréal-Est, et que nous l'avons appuyé récemment lors de ses propres célébrations d'anniversaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De ne pas accorder de don au Centre de jour en santé mentale L'Alternative, pour que les sommes disponibles et l'appui fourni soient réservés au Centre de santé mentale de Montréal-Est, l'Échelon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES LES 5 ET 6 JUIN 2013 - 200 \$**

**CM-201303081**

10.3

Considérant la tradition à l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis l'année 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles pour que le Gala des génies soit une réussite encore une fois cette année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE L'AFEAS POUR L'UTILISATION GRATUITE DU GYMNASE ET DE LA SALLE 1 DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LA TENUE DU SALON DES MÉTIERS D'ART LES 8, 9 ET 10 NOVEMBRE 2013**

**CM-201303082**

10.4

Considérant que dans le répertoire des organismes, l'AFÉAS est de catégorie B;

Considérant que dans la grille de tarification des services offerts aux organismes, il est mentionné que les quatre premières réservations de l'année sont à 50 % du tarif établi;

Considérant que l'AFÉAS bénéficie depuis plusieurs années de gratuité;

Considérant que cette année, l'organisme demande en plus la salle 1 pour la durée de l'événement, afin d'y installer des kiosques de vente augmentant de ce fait ses revenus;

Considérant que la capacité de l'étage est de 292 personnes;

Considérant que cette exposition attire plusieurs personnes de Montréal-Est et d'ailleurs, et qu'elle constitue une réelle tradition.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter le gymnase et la salle 1 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour l'exposition de l'AFÉAS prévue les 8, 9 et 10 novembre 2013, sans toutefois excéder l'installation de six kiosques dans la salle 1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CM-201303083**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---